LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Grandes cultures ▸ Novembre 2014 N°1

À la rencontre de Tony CHOCARDELLE et de la commission grandes cultures de la FNAB

Pour ce premier numéro, rencontre avec Tony CHOCARDELLE, président de la FRAB Champagne-Ardenne et référent professionnel grandes cultures à la FNAB. L'occasion de découvrir la commission grandes cultures de la FNAB.

Tony CHOCARDELLE

« Je serai paysan bio »

Tony n'a pas toujours été agriculteur : après 15 ans dans le commerce, il ressent l'appel de la terre et reprend en 2008 la ferme familiale de 94 hectares. Avant de s'installer, il fait le constat que l'agriculture conventionnelle ne lui correspond pas et cherche d'autres pistes. « *Cela m'a amené à faire mon stage d'installation sur une ferme bio dans les Ardennes. J'ai découvert l'agriculture biologique et la réponse à mes interrogations sur mon futur métier : je serai paysan bio* ».

Une conversion progressive

Dès 2008, il débute la conversion de sa ferme pour des questions de protection de l'environnement, de santé humaine, de relocalisation de l'alimentation et aussi par souci des générations futures. Il engage de nouvelles surfaces en 2012, puis le reste de la ferme en 2014 suite à l'interdiction des doublons bio/non bio pour une même espèce sur une exploitation mixte. « *Cette clarification m'a permis de me poser les bonnes questions sur mon projet de conversion* ». Aujourd'hui, il cultive de la luzerne valorisée en déshydratation, du blé, du triticale-pois, de l'orge d'hiver et du petit épeautre.

Les grandes cultures à la FNAB

Depuis juin 2014, la commission grandes cultures de la FNAB s'est redynamisée. Plusieurs groupes thématiques (protéagineux, TCS, échanges PV/PA) ont été mis en place pour recenser et diffuser les expériences réussies, construire des outils communs et favoriser les synergies. Un travail sur les références technico-économiques a été lancé. Une analyse des freins et leviers à la conversion est en cours de finalisation. « *Au regard des enjeux de développement des grandes cultures bio, identifiées comme prioritaires dans le Plan Ambition bio 2017, les actions de la commission sont importantes. Nous voulons renforcer l'expertise de terrain et l'accompagnement des producteurs. J'espère que cette nouvelle lettre d'information, complémentaire des notes de conjoncture que nous réalisons depuis plusieurs années déjà, sera utile aux producteurs* ».

Présentation de la commission grandes cultures de la FNAB

- Elle réunit des producteurs bio et des salariés du réseau. Elle est composée actuellement de 41 membres, dont 17 producteurs, issus de 16 régions.
- Elle est un lieu de mutualisation et d'échanges (sujets techniques, réglementaires, politiques, etc.).
- Elle recense et analyse les besoins des producteurs, définit des priorités nationales et élabore des propositions d'actions. Elle accompagne la mise en œuvre de ces actions par le réseau.

Le référent professionnel joue un rôle de relais entre la commission et le conseil d'administration de la FNAB.

Si vous souhaitez faire partie de la commission, prenez contact avec votre GRAB.

Vue de la presse mobile © Bio de Provence

Table de triage et presse mobile de ferme en ferme : zoom sur une initiative collective dans le Vaucluse

L'association des producteurs et transformateurs d'oléagineux du Vaucluse (APTO 84) a pour principale activité la fabrication d'huile alimentaire de tournesol. Fédérant 24 producteurs, bio et conventionnels, distants de 100 km pour les plus éloignés, elle est équipée d'un trieur et d'une presse mobile qui passent de ferme en ferme.

La station mobile de tri

Equipée de plusieurs grilles, elle offre un débit de 2 T/h. Elle sert principalement au nettoyage des graines de tournesol avant pressage. « *C'est un système qui permet de minimiser les investissements et d'éviter les transports de graines trop importants. Le seul inconvénient pourrait être la disponibilité de l'outil mais on a réussi à s'organiser* » déclare Éric JEAN, adhérent de l'association.

La presse mobile et ses produits

La presse mobile produit de l'huile alimentaire de tournesol, des tourteaux valorisés en alimentation du bétail ou comme amendement par les maraîchers et du biocarburant végétal. Elle est utilisée sur des systèmes biologiques et conventionnels. L'agriculteur s'inscrit sur un planning pour louer la presse mobile : « *Nous essayons de nous organiser en tournée pour minimiser les kilomètres, la période d'activité importante étant concentrée entre août et décembre* », précise Philippe ROBERT, président d'APTO 84. Pour que le déplacement soit rentable, 10 T de graines doivent être écrasées, le débit quotidien étant de 2 T. Le coût de revient pour écraser une tonne de tournesol est de 200 à 250 €. 4 à 5 tonnes de graines sont nécessaires pour produire 1 500 L d'huile. Chaque agriculteur la récupère en bouteille de 1 L ou en bidon de 5 L. « *Ce système assure une traçabilité du produit* » souligne Éric JEAN. « *Je valorise l'huile dans des points de vente collectif et auprès de la restauration scolaire* ». Les besoins de la restauration scolaire étant importants, APTO 84 espère bien doubler rapidement ses adhérents et les volumes annuels écrasés pour atteindre 200 T.

La genèse de l'association

APTO 84 a été créée en 2009 suite à des réflexions collectives autour de la problématique énergie sur les fermes dans un contexte où le baril de fuel flambait.

Sa création a été soutenue par le Parc naturel régional du Lubéron qui souhaitait mettre en place de nouvelles filières locales afin de dynamiser le territoire.

GRAINES

4 à 5 tonnes

HUILE

1 500 litres

PRODUCTEURS

1 litre

5 litres

Quels investissements initiaux ?

- Table de triage : 30 000 €
- Presse : 90 000 €
- Système de bicarburation : 1 500 €

Le fonctionnement de l'association

Actuellement, l'association emploie un 2/3 temps pour assurer le transport des outils, effectué avec un Land Rover, et un 2/3 temps pour prendre en charge le secrétariat, la communication et la prospection de nouveaux marchés. « *Le projet a permis de fédérer des agriculteurs de différents horizons. Nous avons pu investir dans du matériel que nous n'aurions pu acquérir seuls sur nos fermes* » conclut Philippe ROBERT.

Contact : Anne-Kristell HIRN, chargée de mission, assoapto84@gmail.com

> ***Parole de producteur***
>
> Nous avons pu investir dans du matériel que nous n'aurions pu acquérir seuls sur nos fermes.
>
> Philippe ROBERT

Filières et marchés

Soja biologique : plein phare sur la région Centre

Quelles perspectives d'avenir ?

La France est loin de combler son déficit en protéines végétales bio : estimés à 9 000 T pour l'alimentation humaine et 60 000 T pour l'alimentation animale, les besoins en soja bio ne sont pas couverts actuellement. Le développement de cette culture, soutenu par le plan protéines 2015-2020, répond à des enjeux importants : autonomie en azote, autonomie alimentaire pour les systèmes d'élevage, traçabilité et assurance d'une filière non OGM. Ayant déjà fait ses preuves dans le sud-ouest, le soja reste peu connu en région Centre : retour sur une étude menée dans cette région.

Les résultats de l'étude

L'étude réalisée s'inscrit dans un projet de développement du soja bio en région Centre soutenu par le conseil régional, Axéréal Bio, Agralys Thoreau, Coop de France, le Cetiom, les Chambres d'Agriculture et Bio Centre, groupement régional de la FNAB. Elle montre que le développement du soja est possible et économiquement pertinent dans toutes les terres irrigables de la région et dans les sols non irrigables ayant une réserve utile supérieure à 150 mm.

Pour couvrir les charges opérationnelles et directes, un rendement minimum de 15 qx/ha en sec est nécessaire dans un contexte de prix à 650 €/T.

Trois fiches d'itinéraires techniques pour la région Centre sont en cours de réalisation et un complément au guide soja bio Cetiom sera édité d'ici 2016.

À noter que depuis 2014, Axéréal Bio propose en région Centre un appui technique aux céréaliers (diagnostic agronomique, suivi de cultures et bulletin d'information) ainsi qu'une sécurisation financière de leur production grâce à une caisse de péréquation et un dispositif de contractualisation.

Des pistes pour la recherche-expérimentation

Elles sont nombreuses, comme la sélection de variétés précoces plus productives, la hauteur d'insertion de premières gousses, l'amélioration de la maîtrise de l'enherbement par les associations de cultures, etc.

La réouverture du site de sélection variétale du soja à Villampuy (28) en 2015 par RAGT est un élément supplémentaire qui laisse penser que les perspectives de développement de cette culture en région Centre sont favorables.

Contact pour l'étude : cecile.perret@bio-centre.org

Article rédigé en collaboration avec Orianne MERTZ (Bio Centre)

> **Le soja : quelles caractéristiques ?**
>
> Originaire d'Asie, le soja est adapté aux climats tempérés. Culture d'été, il s'intègre très bien dans les rotations courtes (4 ans) à condition de maîtriser l'enherbement, et dans les rotations longues (> à 7 ans). Ses besoins en eau sont proches de ceux du maïs (500 mm), l'irrigation apportant une sécurité et un gain de rendement supplémentaires. Peu couvrante, c'est une culture sensible à l'enherbement, la maîtrise des adventices étant une des clés de réussite : la combinaison de trois outils (herse étrille, houe rotative et bineuse) permet une meilleure efficacité en désherbage.
>
> Sa résistance aux ravageurs et maladies permet de le cultiver facilement en AB.

« Je cultive du soja bio depuis 17 ans »

Les résultats de l'étude ont été présentés début septembre lors d'une journée sur les protéines végétales bio qui s'est déroulée à Saint-Laurent-Nouan dans le Loir-et-Cher sur l'exploitation de Yves-Marie HAHUSSEAU, polyculteur-éleveur bio. L'occasion pour les participants de bénéficier de son expérience et de ses conseils.

Yves-Marie HAHUSSEAU produit du soja bio depuis 17 ans. « *C'est une culture d'été intéressante en AB : autonome en azote, le soja lève vite et couvre le rang facilement. Il libère le sol tôt à l'automne* ». Sur 114 ha de texture limono-argileuse, Yves-Marie produit entre 5 et 8 ha de soja par an en conduite sèche et irriguée.

Semé souvent derrière une céréale à paille, le soja est sous contrat de semences et valorisé aujourd'hui entre 650 et 700 €/T. Cette année, le soja de précocité 000 a été semé le 11 mai, à 500 000 graines /ha pour la conduite en sec, à 600 000 graines /ha pour la conduite en irriguée à 45 cm d'écartement.

Lorsque le climat le permet, un passage de herse étrille est mené en aveugle puis des binages successifs avec une interface caméra permettent de maintenir l'enherbement à un niveau satisfaisant. Quatre passages de 20 mm d'irrigation ont été apportés.

Malgré une attaque de Sclérotinia, les résultats sont très satisfaisants : le soja en sec atteint 30 qx / ha, le soja en irrigué 35 qx /ha (la moyenne sur les dix dernières années est de 30 qx / ha). « *L'offre variétale est plus adaptée, les outils de désherbage mécanique permettent un travail plus précis. Le soja est une culture facile à mener, même en région Centre* ».

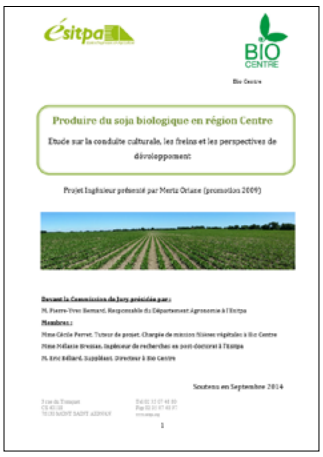

« Produire du soja biologique en région Centre »

Réglementation

Semences bio : le statut des espèces pour la campagne 2014-2015

Le règlement européen de l'agriculture biologique 834/2007 impose l'utilisation de semences bio par les producteurs. Leur disponibilité est consultable sur le site www.semences-biologiques.org. Voici quelques grands repères en vue de la campagne 2014-2015.

En fonction de leur disponibilité, les semences relèvent de l'un des trois statuts suivants :

- espèce en « *simple demande* »
- espèce en « *écran d'alerte* »
- espèce en liste « *hors dérogation* »

	Statut actuel	Évolutions futures
Luzerne	Dérogation simple	Écran d'alerte dès le 1er janvier 2015
Moutarde blanche	Dérogation simple	Écran d'alerte dès janvier 2016
Pois fourrager	Écran d'alerte	
Blé tendre	Écran d'alerte	
Triticale	Hors dérogation	Possibilité de passage en dérogation simple jusqu'au 1er avril 2015 en cas d'indisponibilité constatée
Maïs grain et fourrage (sauf variétés très tardives)	Hors dérogation	

2015, une année de forts changements pour les aides

À partir du 1er janvier 2015, la nouvelle PAC 2014-2020 s'applique en France. Ses évolutions concernent l'ensemble des producteurs et vont impacter directement et indirectement les soutiens à l'AB. Voici un premier passage en revue des principales aides PAC auxquelles vous (producteurs bio ou en conversion) pourrez prétendre.

Quoi de neuf côté soutiens couplés ?

Comme en 2007-2014, des aides directes par secteur de production, relevant du premier pilier de la future PAC, seront mises en place à partir de 2015. On note un soutien spécifique à la production de protéines végétales.

Volet de l'aide	Montants	Conditions
Aide aux surfaces fourragères riches en légumineuses (>50 %)	100 à 150 € / ha	Réservée aux éleveurs pour renforcer leur autonomie fourragère
Aide au soja, protéagineux et luzerne déshydratée	100 à 200 € / ha	Plafonnement éventuel de l'aide aux premiers ha pour garantir le niveau minimum de 100 € / ha
Aide à la production de semences fourragères (légumineuses, mélanges)	150 à 200 € / ha	Plafonnement éventuel de l'aide aux premiers ha pour garantir le niveau minimum de 150 € / ha

Retour des aides bio sur le deuxième pilier

À partir du 1er janvier 2015, les deux mesures de soutien dédiées à l'AB (conversion et maintien) redeviennent des aides de type « *mesures agro-environnementales et climatiques* » (MAEC), relevant du deuxième pilier. Ces mesures sont obligatoirement présentes dans les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) avec toutefois des règles spécifiques pour leur mise en application régionale (modalités techniques, budget, etc.).

Il s'agit d'aide à la surface, avec engagement contractuel du producteur pour une durée de cinq ans. Les montants par ha et par type de couvert sont encore à confirmer, nous vous les communiquons à titre indicatif.

Catégorie de couvert	Aide conversion (€/ha/an)	Aide maintien (€/ha/an)
Cultures annuelles : grandes cultures, prairies artificielles à base de légumineuses (50 % à l'implantation)	300	160
Autres prairies (PT, PT+5 ans, PP)*	130	90
Semences céréales, protéagineux et cultures fourragères	300	160
Cultures légumières de plein champ	450	250

* la présence d'animaux conditionne l'éligibilité à l'aide sur ces couverts

D'autres aides relevant du deuxième pilier et ciblées AB ou présentant des critères spécifiques pour les producteurs bio ou en conversion peuvent être mises en place (aide à la certification, aides aux investissements, prise en charge – partielle – du coût du conseil technique…). Ces mesures peuvent (ou non) être inscrites dans les PDRR, selon les régions. Renseignez-vous auprès de votre GAB/GRAB.

Quelle articulation avec les autres MAEC ? Comment s'y retrouver ?

Les mesures bio ne sont pas cumulables avec les MAEC « systèmes » et les MAEC ne sont pas cumulables entre elles. Seules certaines aides à enjeux localisés peuvent être cumulées avec les mesures bio (finalisation des autorisations de cumul en cours). Les producteurs bio étant éligibles à toutes les MAEC, ils peuvent choisir de s'engager soit en mesure bio, soit en MAEC non bio.

Sont prévues :

- Une MAEC système grandes cultures pour le changement de pratiques (de 90 à 234 €/ha) ;
- Une MAEC système grandes cultures en zone intermédiaire (74 €/ha).

Tournesols © Sedarb

Notre conseil

Il est important de choisir le dispositif d'aide le plus adapté à sa ferme et à son projet : la cohérence du projet doit guider le choix du dispositif demandé. Il n'est pas obligatoire de solliciter une aide « maintien bio » pour consolider un projet de conduite en bio : une MAEC « système » peut s'avérer plus pertinente pour mener à bien le projet d'exploitation, sans remettre en question la conduite bio de la ferme.

Recherche et expérimentation

Accompagner des projets d'échanges dans des collectifs céréaliers – éleveurs : quels sont les outils proposés par la recherche ?

Les exploitations sont aujourd'hui de plus en plus spécialisées. Cette séparation entre productions animales et végétales entraîne des problèmes de fertilité des sols de grandes cultures et d'alimentation des animaux (autonomie alimentaire, équilibre des rations). L'organisation en collectifs céréaliers – éleveurs peut être une solution pour recréer des liens entre productions végétales et animales et viser l'autonomie à l'échelle du collectif. Une démarche de ce type a été menée en 2014 dans le cadre d'un partenariat entre l'INRA et BIO 82 (groupement départemental de la FNAB).

© Antoine COUTURIER (Corabio)

Présentation du projet

Les producteurs intéressés ont été accompagnés pour construire des scénarios d'échanges faisables, durables et répondant aux attentes de chacun. Leurs pratiques ont été étudiées en tenant compte des coûts de transport, du conditionnement et du stockage, des formes d'engagement des producteurs dans le collectif, pour aboutir à un scénario permettant à terme de structurer et stabiliser les échanges céréaliers – éleveurs dans une logique gagnant-gagnant.

Résultats obtenus

En comparant les performances des systèmes de production en place avec les simulations dans le scénario imaginé, la rentabilité des rotations de cultures avec luzerne et méteil chez les céréaliers et des économies potentielles sur le coût d'approvisionnement chez les éleveurs ont été démontrées.

© Antoine COUTURIER (Corabio)

Le scénario imaginé permet :

- d'assurer des débouchés pour les cultures de diversification à forte valeur agronomique pour les céréaliers ;
- d'assurer un approvisionnement stable, connu, garanti d'origine locale pour les éleveurs ;
- de renforcer les liens entre producteurs dans une logique de solidarité.

Ces résultats sont bien sûr à affiner selon les systèmes et restent tributaires d'investissements à réaliser, par exemple en matière d'équipement pour conditionner la luzerne et organiser son transport des zones de céréales aux zones d'élevage.

Perspectives

Les discussions autour du scénario ont permis d'identifier les prochaines étapes pour passer à la mise en œuvre concrète : il s'agit à présent d'accompagner les producteurs à travers la mise en place de formations et de groupes techniques, notamment sur l'alimentation des animaux et le compostage des déjections.

En étudiant l'impact des échanges céréaliers-éleveurs sur les systèmes de production, l'équipe de l'INRA souhaite construire un outil de simulation des performances de scénarios d'échanges entre céréaliers et éleveurs pour des groupes locaux déjà constitués ou en devenir.

Article rédigé par Marc MORAINE, Guillaume MARTIN et Pauline MÉLAC (INRA Toulouse, UMR AGIR)

Le groupe « Échanges PV/PA » de la FNAB

Un groupe sur les échanges PV/PA a été constitué pour analyser les travaux menés au sein du réseau visant à favoriser les échanges de proximité. Un catalogue recensant les outils disponibles paraîtra fin décembre. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Julie GALL ou Claire TOURET.

Agenda

12 décembre 2014, Auch (32)

Colloque

« Couverts végétaux, travail superficiel du sol et semis direct »

Au programme : interventions de Lucien SEGUY, ingénieur agronome, pédologue et créateur des SCV (systèmes de culture en semis direct sur couvertures végétales permanentes), Marcel BOUCHE, spécialiste de la vie du sol et des vers de terre et ancien directeur de recherche CNRS-INRA, Georges OXLEY, biologiste sur les plantes bio-indicatrices.

Colloque organisé par le GABB 32 en partenariat avec Arbre et Paysages 32 et l'Association française d'agroforesterie.

© FERT

Directrice de la publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Sébastien BONDUAU (CAB Pays-de-la-Loire), Thierry BONNIER (CAB Pays-de-la-Loire), Tony CHOCARDELLE (FRAB Champagne-Ardenne), Robin EUVRARD (Gabnor) Maddalena MORETTI (GRAB Haute-Normandie), Cécile PERRET (Bio Centre), Stanislas POUDOU (GRAB Haute-Normandie)
Rédaction : Julie GALL, Clara GASSER et Anne HAEGELIN (FNAB)
Secrétariat de rédaction : Marion WADOUX (FNAB)
Conception graphique : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)
Maquettage : Arthur BRUNET (FNAB)
Photo de couverture : CAB Pays-de-la-Loire

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.